Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
066-246600415-DE_057_2025-DE
A G E D I

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

O B J E T : **APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025**	**Nombre de Conseillers :** 35 **En exercice :** 35 **Présents** : 32 **Votants** : 34 ***Délib. n°9a– 07/04/2025***
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Saint Michel de Llotes, Salle Polyvalente, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 26 mars 2025

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T),ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : LECOINNET Jean-Philippe (T).

Absents ayant donné pouvoir : PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), VIDAL Sylvie (T) à OLIVE Robert (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
066-246600415-DE_057_2025-DE

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'orientation budgétaire en date du 05 mars 2025

CONSIDERANT que les budgets doivent être votés avant le 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent,

Après en avoir délibéré, par 6 voix contre et 28 voix pour,
Le Conseil communautaire,

ADOPTE le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement	11 342 793,65 €	14 228 928,05 €
Investissement	1 581 120,91 €	1 581 120,91 €
TOTAL	12 923 914,56 €	15 810 048,96 €

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Michel de Llotes, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Marc BIANCHINI

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT